

MOBILITE DES ENSEIGNANTS ET DU PERSONNEL DE L'ESBANM

Tous les enseignants et tout le personnel de l'ESBANM peuvent demander à bénéficier d'une mobilité, en France ou à l'étranger, dans le cadre d'une mission professionnelle, d'une mission d'enseignement ou encore d'une mission de formation.

Cette mobilité, sous couvert d'un Ordre de Mission signé par la Directrice des Etudes, La Directrice Financière et le Directeur de l'ESBANM, peut s'effectuer dans le cadre de plusieurs dispositifs :

1. le programme européen Erasmus,
2. l'Office Allemand des échanges universitaires (D.A.A.D), ou l'Office Franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ),
3. les accords bilatéraux ou conventions bilatérales (Concordia University à Montréal/Québec, Tokyo University of the arts/Gedai...),
4. les missions dans le cadre des Projections, les voyages d'études, les participations à des forums, congrès, salons, foires, réunions diverses, etc....,

1. ERASMUS

Nature et Objectifs	Conditions	Période et durée du séjour	Dossiers	Montant des Allocations
<p>Mobilité d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseigner dans un établissement partenaire Erasmus de l'ESBANM (http://www.erba-nantes.fr/MOBILITE/partenaires_mobilite.pdf) - personnel d'entreprise étrangère invité dans l'établissement français pour y dispenser un enseignement. La subvention est gérée par l'établissement français 	<p>Etre enseignant (quel que soit le statut et la fonction).</p>	<p>De une à six semaines entre le 1^{er} juin 2011 et le 30 septembre 2012.</p> <p><i>L'enseignement doit être au minimum de 5 heures d'enseignement minimum et au maximum de 6 semaines (hors voyage)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un contrat Erasmus signé par l'enseignant et les deux établissements concernés. • Fournir une attestation Erasmus de fin de séjour signée par l'établissement d'accueil. • Rédiger un rapport Erasmus de fin de séjour. 	<p>600 € (frais de voyage et frais de séjour) pour la première semaine plus 200 € pour la deuxième semaine plus 120 € pour les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} semaines.</p> <p><i>Ces allocations sont cumulables avec des frais de mission.</i></p>
<p>Mobilité de formation professionnelle :</p> <p>Mobilité effectuée à des fins de formation par le personnel enseignant et les autres membres du personnel d'un établissement d'enseignement supérieur vers un établissement d'enseignement supérieur ou vers une entreprise partenaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etre enseignant (quel que soit le statut et la fonction). • Etre membre du personnel de l'ESBANM (technique et administratif). 	<p><i>La durée de la formation du personnel doit être au minimum de 5 jours et au maximum de 6 semaines (hors voyage)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un contrat de formation Erasmus signé par l'enseignant ou l'agent et les deux établissements concernés. • Fournir une attestation Erasmus de fin de séjour signée par l'établissement d'accueil. • Rédiger un rapport Erasmus de fin de séjour. 	<p>600 € pour la première semaine plus 200 € pour la deuxième semaine plus 120 € pour les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} semaines.</p> <p><i>Ces allocations sont cumulables avec des frais de mission.</i></p>

L'ESBANM a obtenu, dans le cadre de sa candidature Erasmus 2011 – 2012 le financement d'une mission d'enseignement et d'une mission de formation pour la période du 1^{er} juin 2011 au 30 septembre 2012.

2. D.A.A.D

Nature et objectifs	Conditions	Période et durée du séjour	Dossiers	Montant des Allocations
<p>Le D.A.A.D subventionne des missions de recherche destinées aux chercheurs confirmés, en poste dans les établissements d'enseignement supérieurs ou les instituts de recherche en France, qui souhaitent réaliser un projet de recherche au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche allemand, public ou reconnu par l'état Allemand.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exercer en France au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche. Avoir l'un des titres suivants : Maître de conférences ou Professeur. Etre accueilli au sein d'un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche allemand et y disposer d'un poste de travail. Etablir le projet de recherche en concertation avec l'établissement d'accueil. 	<p>1 à 3 mois selon le plan de travail établi par le candidat (renouvellement possible après un délai de 3 ans minimum).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Retirer un dossier au bureau de la mobilité à l'ESBANM ou sur le site : http://paris.daad.de Déposer le dossier au bureau de la mobilité ou à : DAAD – Referat 312 – Ursula Bazoune – Kennedyallee 50 – D 53175 BONN : les candidatures peuvent être déposées toute l'année, 4 mois avant l'entrée en vigueur de la bourse. 	<p>1840 à 1990 € par mois selon le statut universitaire, exceptionnellement 2240 €.</p> <p>Les frais de voyage ne sont pas pris en compte.</p> <p>http://paris.daad.de/5_bourses_pour_enseignantschercheurs.html</p>

3. Accords bilatéraux ou conventions bilatérales

Nature et Objectifs	Conditions	Période et durée du séjour	Dossiers	Montant des Allocations
Mobilité d'enseignement : Proposer un programme d'enseignement ou d'intervention à un établissement partenaire ou non de l'ESBANM, à l'exception des partenaires Erasmus.	<ul style="list-style-type: none">• Etre enseignant (quel que soit le statut et la fonction).• Etre membre du personnel de l'ESBANM (technique et administratif)	A définir en fonction du projet	Elaborer un projet de mobilité avec un établissement d'enseignement supérieur.	<ul style="list-style-type: none">• Frais de Mission.

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS
NANTES METROPOLE

Place Dulcie September
BP 20119
44001 Nantes cedex 1
0033 (0)2 40 35 90 20
contact@esba-nantes.fr
www.esba-nantes.fr